



# Avis de la Municipalité

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 5 juin 2019, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur René Piller, a décidé :

- d'accepter la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Pache « Que se passe-t-il au chemin des Chantres, en particulier à son extrémité ? » ;
- d'accepter le préavis municipal n°06/19 accordant un crédit de CHF 20'000.00 à la Municipalité pour la réfection de quatre pontons d'amarrage sur la Venoge ;
- d'accepter la proposition du bureau du Conseil communal fixant les indemnités du secrétaire du Conseil communal pour la seconde moitié de la législature 2016-2021 ;
- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2018 ainsi que les comptes des Ententes intercommunales, chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées Mèbre-Sorge et SDIS Chamberonne, et donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Le Secrétaire :

  
N. Ray

Saint-Sulpice, le 6 juin 2018